

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département  
2 rue Paul-Louis Courier  
CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

## COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Date : 01/07/2022

Objet : Aménagement du parking du collège du Bugue

### Aménagement du parking du collège du Bugue

Le Conseil départemental de la Dordogne, avec l'accompagnement financier de la Communauté de communes Vallée de l'Homme, de la commune du Bugue et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, va engager les travaux de requalification des abords du collège du Bugue, afin d'offrir des conditions de sécurité optimales tant pour les élèves de l'établissement que pour les usagers des parkings.

En effet, le stationnement, la circulation et la mixité des usages sur les parkings du collège posent aujourd'hui des problèmes de sécurité.

Cette situation se caractérise par des stationnements insuffisants et désorganisés, tant sur les arrêts de bus que sur les espaces non dédiés et génère des conflits d'usage, entre les différents utilisateurs du site, parents ou élèves, qui circulent à pied pour rejoindre les véhicules ou les bus.

Aussi afin de répondre à ces objectifs, le Département a défini un schéma d'aménagement qui offrira une meilleure lisibilité des espaces publics aux abords du collège avec un aménagement qualitatif et moins minéral. Il comprendra notamment :

- des stationnement supplémentaires ;
- la mise en sens unique de la rue Jean-Léon Dessalles ;
- un cheminement piéton et une bande cyclable bien identifiées ;
- une zone réservée aux transports scolaires ;
- un parvis requalifié et sécurisé réservé aux modes doux ;
- un aménagement paysager qualitatif comprenant dé-imperméabilisation partielle des sols.

Les travaux débuteront en juillet pour une durée de deux mois avec une mise en service prévue en septembre. Les travaux de voirie se dérouleront du 4 juillet au 31 août.

Les travaux d'aménagement paysagers sont quant à eux prévus à l'automne.